



**Arrêtés de circulation :** Monsieur le Maire remet à chaque membre du conseil municipal un modèle des arrêtés pris pour régler la circulation dans l'agglomération de Collias, conformément aux suggestions émises lors des trois réunions organisées précédemment, et ouvertes aux habitants de Collias qui souhaitent y participer. Approuvé à l'unanimité.

**Indemnité fin de stage :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que qu'un jeune élève de la Maison Familiale Rurale le Grand Mas à UZES, a effectué son stage d'entreprise à la Mairie de Collias, durant les deux années 2008-2009 & 2009-2010. Ce stage s'achève avec la fin de l'année scolaire. Son travail a donné entière satisfaction, son intégration dans l'équipe des employés municipaux a été exemplaire, aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une gratification à l'occasion de la fin de son stage. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide d'attribuer une prime de **500 €uros** à ce jeune.

**Bus de la mer :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les habitants de Collias vont pouvoir à compter de cette année, bénéficier d'un bus qui passera une fois par semaine pour les amener au Grau du Roi, moyennant une participation de 1 €uro (l'aller/retour). Ce service est organisé par la Communauté de Communes du Pont du Gard, qui prend en charge les investissements et perçoit les recettes, néanmoins les inscriptions se feront en mairie, et il est nécessaire de désigner deux ou trois mandataires chargés de recenser les inscriptions et encaisser les participations correspondantes, et de définir le point d'arrêt du bus sur la Commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'organisation de cette opération, désigne comme mandataires, chargées du recensement des inscriptions et de l'encaissement des participations, Mlle Sandra MILLA, Adjoint administratif, Mme Nancy GHERBY, Adjoint Administratif, Mme Nadine LAFFONT, secrétaire de mairie, et décide que l'arrêt de bus se fera au niveau du Monument aux Morts, route d'Uzès

**Vidéo protection :** Une réunion a été organisée à la mairie de Remoulins sur la vidéo protection. Si le Conseil Municipal le décide, la gendarmerie viendra en mairie rencontrer les élus pour faire le point de la situation sur le territoire, et proposera ensuite un projet de mise en place d'un système de vidéo protection. A l'issue de ce diagnostic, des sociétés d'équipement pourront être sollicitées pour l'établissement d'un devis d'installation. Suivant les zones à protéger le montant des équipements peut être subventionné à 80% par l'Etat. Le conseil municipal, par 9 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, décide de donner suite au projet d'étude par la Gendarmerie.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Demande Daniel de Lovinfosse :** Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient sa décision de ne pas donner suite à la proposition de Monsieur de Lovinfosse. Il souhaite également que Mr de Lovinfosse taille et entretienne sa haie de façon à ce que les arbres ne dépassent pas sur le domaine public.

**Subvention Association donneurs de sang :** Compte tenu de l'activité de cette association, du bilan financier annexé à la demande et de la participation versée par le Département, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **30 €uros pour l'année 2010**.

**Horaires Rallye du Gard :** Ce rallye se déroulera ce samedi 5 juin. Les horaires de passage dans la Commune sont prévus aux alentours de 14 heures.

**Concert :** Le 12 juin se déroulera un concert gratuit « J'irai chanter des vous » sur le site de la Carrière Sourde, organisé par la Commission de la Culture de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Hervé Collot a adressé un courrier à la Préfecture pour l'interroger sur la légalité du projet d'aménagement du quartier des Arvignans. Le dossier étant encore au stade de l'étude, il n'a pas encore été transmis en Préfecture. Celle-ci a invité Monsieur Collot à se rapprocher de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement des habitations inscrites en classe 7 (habitat insalubre) est en cours, avec le concours des Services Fiscaux du Gard.

**AOC oliveraie Pays Nîmois :** Le conseil municipal refuse d'attribuer une aide au Syndicat des AZOC Olive et Huile d'olive de Nîmes.

**Gardons le Gardon propre :** La journée de nettoyage des berges du Gardon s'est déroulée le dimanche 29 mai avec succès. Les organisateurs ont constaté qu'il y avait beaucoup moins de détritiques que les années précédentes. Cette manifestation fêtera ses 20 ans en 2011.

**Plan de ville :** Le Conseil municipal souhaite que la société Infocom, revoie la présentation du plan de ville installé à l'entrée de Collias, près du pont de l'Alzon.

**S.I.V.U Du massif du Gardon :** les pistes B n° 53 , (Castre et Menude) et B N° 124 (la torte) devaient être mise aux normes. Etant donné les crédits ouverts seule la piste B 124 sera recalibrée en 2010. Monsieur Darbelet soulève la question du calcul des participations des Communes aux projets des syndicats.

**Entretien éclairage public :** Un appel d'offres va être lancé pour l'entretien de l'éclairage public, le contrat avec l'entreprise CEGELEC est arrivé à expiration le 31 décembre 2009.

Monsieur Clément rappelle qu'il existe un problème de vidange de piscine dans le réseau d'assainissement, ce qui est strictement interdit, et met en difficulté le fonctionnement de la station d'épuration.

*La séance est levée à 20 heures 35*